

M A I R I E D E



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2011

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2011

Date de transmission en Sous-Préfecture : 28 novembre 2011

N° 11-10-02

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2011

OBJET :

**Renouvellement contrat
enfance jeunesse 2011-2014.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la
séance :** 29

Secrétaire de séance : Johanne FOURNIER GERIN

Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Gérard ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Julien GOUTAGNY - Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Geneviève NIGAY – Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Sophie DURY - Christian BECUWE – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Robert VIAELLE à Philippe DENIS – Joëlle VILLEMAGNE à Catherine MAREY – Marie-Claire SAMOUILLET à Julien GOUTAGNY - Frédéric PAILLAS à Christian BECUWE.



Place de la Devisse - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie.saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|-------------------------------|
| Envoyé à | Sous-Préfecture de Montbrison |
| le | 28/11/2011 |
| Accusé réception le | 28/11/2011 |
| Numéro de l'acte | 11-10-02 |

OBJET DE LA DELIBERATION :

RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2011-2014

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 5 décembre 2007, le conseil municipal avait approuvé le contrat enfance jeunesse 2007-2010 signé avec la CAF et la MSA, contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes sur la commune, et propose de renouveler ce contrat pour une durée de 4 ans.

Il précise que le contrat 2011-2014 reconduit l'ensemble des actions de la politique enfance jeunesse communale : pilotage et coordination du dispositif, accueils collectifs de loisirs des enfants et adolescents, et actions culturelles engagées avec les associations depuis 2004.

Ce contrat prend également en compte les nouvelles prestations de l'association Léo Lagrange pour le développement de l'accueil des jeunes à l'Espace Jeunesse Municipal, à partir de février 2011.

Le nouveau contrat communautaire enfance jeunesse est joint en annexe.

Monsieur le Maire demande d'approuver le renouvellement de ce contrat de cofinancement et les engagements contractuels s'y rapportant, à compter du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 4 années et de l'autoriser à signer le dit contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le renouvellement du contrat enfance tel que présenté,
- **AUTORISE** le Maire à le signer.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 28 novembre 2011.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.



| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|-------------------------------|
| Envoyé à | Sous-Préfecture de Montbrison |
| le | 28/11/2011 |
| Accusé réception le | 28/11/2011 |
| Numéro de l'acte | 11-10-02 |